

Le Monde p1 23/5/2000

Allemagne : le contresens de Jean-Pierre Chevènement

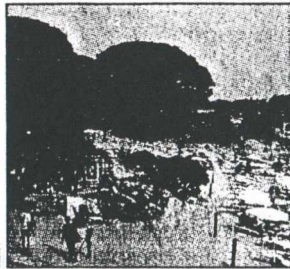
APRÈS avoir lancé l'euro selon les canons de la Bundesbank, l'Europe s'apprête-t-elle à créer une fédération sur le modèle allemand ? C'est la crainte de Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur. Grand pourfendeur du traité de Maastricht, il a sévèrement critiqué, dimanche 21 mai, la proposition du ministre allemand des affaires étrangères, le Vert Joschka Fischer. Celui-ci avait évoqué, vendredi 12 mai à Berlin, l'idée d'une fédération européenne. « Nous sommes en présence d'une tendance de l'Allemagne à imaginer pour l'Europe une structure fédérale qui correspond à son modèle. Au fond, elle rêve toujours du Saint Empire romain germanique », a dit M. Chevènement, ajoutant : « Elle ne s'est pas encore guérie du déraillement qu'a été le nazisme dans son histoire ; elle a une conception de la nation qui est celle du Volk [peuple], c'est à dire une conception ethnique. »

L'idée fédérale est plus familière aux Allemands qu'aux Français, habitués à plusieurs siècles de centralisme. Elle évoque outre-Rhin les cinquante années, heureuses, de la République fédérale d'Allemagne construite sur ce modèle, tandis que la seule expérience cen-

tralsatrice qu'ait connue le pays fut la catastrophe nazie. Si, pour reprendre le vocabulaire de M. Chevènement, les Allemands se réjouissent d'une Europe formée sur le modèle du Saint Empire romain germanique, ce n'est pas qu'ils en aient les visés hégémoniques, mais parce qu'ils veulent au contraire un type de fédération au pouvoir central faible, comme l'était l'Empire. Se méfiant d'eux-mêmes, les Allemands ont privé depuis la guerre le peuple souverain d'une bonne partie de ses prérogatives : l'argent a été confié dès les années 50 à la Bundesbank ; certains articles de la Constitution sont inaliénables, pour éviter que la représentation nationale ne se saborde comme l'avait fait la République de Weimar ; la Cour constitutionnelle de Karlsruhe limite considérablement la marge de manœuvre du politique ; l'organisation de la vie sociale n'est pas en premier lieu du ressort du législateur, mais des partenaires sociaux, des Eglises, des associations.

Arnaud Leparmentier

Lire la suite page 17,
nos Informations page 8
et notre document page 14



RÉGIONS

La Corse et les touristes

En Corse, la plupart des responsables politiques souhaitent que la loi censée protéger les côtes soit assouplie pour favoriser le développement touristique. A Porto-Vecchio (photo), les défenseurs de l'environnement s'opposent aux promoteurs. Dans un entretien au Monde, Dominique Voynet estime que « le risque de blanchiment d'argent sale est connu et avéré » dans ces opérations foncières.

p. 13

International	2	Aujourd'hui	27
France	6	Météorologie, jeux...	30
Société	10	Culture	32
Régions	13	Guide culturel	36
Horizons	14	Carnet	37
Entreprises	20	Immobilier/annonces	38
Emploi/annonces	22	Kiosque	40
Communication	23	Abonnements	40
Tableau de bord	24	Radio-Télévision	41

La bataille de l'eau



ROGER ENRICO

PEPSICO, le groupe dirigé par Roger Enrico, est devenu numéro un... de l'eau en bouteille aux Etats-Unis, avec Aquafina. L'eau en bouteille est la boisson dont les ventes augmentent le plus fortement dans le monde. Nestlé, Danone, Coca et Pepsi se disputent ce marché en pleine évolution.

Lire pages 20 et 21

Des propos de M. Chevènement sur l'Allemagne provoquent une polémique

Critiquant le discours de Joschka Fischer en faveur d'une Europe fédérale, le ministre de l'intérieur l'a mis au compte des séquelles du traumatisme provoqué chez les Allemands par le « déraillement nazi ». Valéry Giscard d'Estaing s'est dit « scandalisé » par ces déclarations

Les propos du ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement, déclarant, dimanche 21 mai, sur France 2, que l'Allemagne ne s'est « pas encore guérie du déraillement nazi », ont provoqué une vive polémique. Réagis-

sant le premier, Valéry Giscard d'Estaing s'est dit « scandalisé » par les déclarations « inacceptables » de M. Chevènement. Des critiques sont également venues de Charles Pasqua, et du député européen Daniel Cohn-

Bendit. M. Chevènement s'est dit à son tour « indigné » par « l'exploitation » de ses propos, qu'il a estimés « contractés » à l'excès. Lundi matin, il se disait « franchement désolé » de ce qui se passait et expliquait que sa

critique du projet d'Europe fédérale exposé par le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer (Verts), avait donné lieu à un malentendu. En Allemagne, les propos du ministre de l'intérieur n'ont pas susci-

té de grand émoi. L'entourage du chancelier Gerhard Schröder y voit une pérépétie du débat intérieur français sur l'Europe. Certains militants du MDC évoquent l'hypothèse d'une stratégie autonome en 2002.

« **PROFONDÉMENT** désolé », Jean-Pierre Chevènement, a battu sa coulpe, lundi 22 mai, sur Europe 1, pour ses déclarations sur l'Allemagne, « pas encore guérie du déraillement nazi ». Ces propos avaient été tenus par lui, dimanche, d'abord sur France 2, puis dans un colloque sur l'Europe organisé par le Mouvement des citoyens (MDC)

(lire ci-dessous), en commentaire du projet d'Europe fédérale développé par le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, le 12 mai. Lundi matin, M. Chevènement arguait d'une « expression contractée, comme c'est souvent le cas à la télévision », et déplorait « l'exploitation assez odieuse » de ce qu'il avait dit.

Revenant sur le « déraillement de l'histoire » qu'a été le nazisme, M. Chevènement nous a précisé qu'il s'agit « bien entendu d'un accident, qui n'est pas dans la logique du développement de l'histoire allemande ». « Je suis franchement désolé de ce qui se passe », a-t-il ajouté. « Je considère que l'amitié franco-allemande est fondamentale, mais,

pour qu'elle soit saine, il faut qu'elle retrouve son équilibre », conclut M. Chevènement. Le ministre nous a précisé qu'il n'en avait pas parlé avec Lionel Jospin, mais qu'il avait confirmé à François Hollande l'interprétation que ce dernier avait faite de ses propos. Dimanche, sur TF 1, le premier secrétaire du PS avait déclaré que les paroles du mi-

nistre relevaient d'une « analyse », et non d'une maladresse.

La réaction la plus virulente est venue de Valéry Giscard d'Estaing. Invité dimanche du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI » (lire page 19), l'ancien président de la République s'est dit « scandalisé » par les propos « inacceptables » de M. Chevènement. « Le fait d'accuser les dirigeants allemands de retrouver plus ou moins une inspiration et une culture nazies, c'est insupportable », a-t-il déclaré, avant de demander aux dirigeants français de « condamner » ces propos. M. Chevènement s'est aussitôt déclaré « indigné » de la façon dont l'ancien président avait rapporté et interprété ses déclarations.

Sur France 3, dimanche soir, Charles Pasqua a désapprouvé les propos du ministre de l'intérieur. « Il ne faut pas employer un certain nombre de citations comme le nazisme », a averti le président du RPF. « Je suis suffisamment attaché à la qualité des relations entre la France et l'Allemagne pour peser soigneusement les termes », a-t-il ajouté. Daniel Cohn-Bendit, député européen (Verts), estime pour sa part que le premier ministre et le président de la République doivent prendre position dans cette affaire : « Ou Lionel Jospin dit : "Mon ministre de l'intérieur déraile", ce qui me paraît être le cas ; ou il ne le fait pas, et c'est le gouvernement français qui déraile. » M. Cohn-Bendit juge également que « le débat européen n'est pas réglé dans la majorité » et espère « qu'une vraie clarification aura lieu ».

A Berlin, l'entourage de Gerhard

Schröder a tendance à considérer que les propos de M. Chevènement relèvent surtout d'un débat intérieur français, tout en soulignant que le sommet franco-allemand de Rambouillet a été « très constructif ». Le ministère allemand des affaires étrangères se refusait, lundi matin, au moindre commentaire. S'entretenant avec des journalistes allemands, M. Fischer n'aurait même pas abordé le sujet. Seul le quotidien conservateur *Die Welt* estimait qu'il s'agissait « de la seule fausse note du week-end entre les voisins » français et allemands. L'édition en ligne de l'hebdomadaire *Der Spiegel* juge qu'après le sommet de Rambouillet, c'est « un coup de théâtre difficile à ne pas entendre, qui suscite des vagues en France ».

Les propos de M. Chevènement et le débat qu'ils provoquent interviennent à un moment où, à Paris, on souligne la grande convergence de vues franco-allemande sur la nécessité de parvenir, d'ici à la fin de la présidence française de l'Union, à de vrais progrès pour la dotation de procédures de décision plus efficaces et de mécanismes permettant à ceux qui le veulent d'aller de l'avant dans l'intégration, par le biais des coopérations renforcées. Il n'est pas question d'accepter, au sommet de Nice, en décembre une solution minimale. Pour Paris et Berlin, il est désormais clair qu'on ne pourra pas progresser dans l'élargissement si on ne franchit pas cette étape.

Services Internationaux
et France

« L'Allemagne ne s'est pas encore guérie du nazisme »

S'exprimant, dimanche 21 mai sur France 2, le ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement a commenté ainsi le projet d'Europe fédérale présenté, le 12 mai à Berlin par Joschka Fischer, ministre allemand des affaires étrangères :

« Nous sommes en présence d'une tendance de l'Allemagne à imaginer pour l'Europe une structure fédérale qui correspond à son modèle. Au fond, elle rêve toujours du Saint Empire romain germanique. Elle ne s'est pas encore guérie du déraillement qu'a été le nazisme dans son histoire. L'Allemagne a une conception de la nation qui

est celle du Volk, c'est-à-dire une conception ethnique. Il faudrait l'aider à se forger une autre idée de la nation, l'idée de la nation-citoyenne, pour un meilleur dialogue avec la France. »

Le même jour, lors d'un colloque organisé par le Mouvement des citoyens, dont il est le président, sur le thème « Mondialisation libérale, Europe, Etats-nations », M. Chevènement a précisé sa pensée sur le projet de M. Fischer :

« Ce n'est pas un projet de civilisation. (...) On ne substitue pas au mur de la honte, le mur de l'argent, celui de l'euro. »

Reparlant du Saint Empire romain germanique, il l'a qualifié de « rêve maladif de l'Allemagne qui ne peut s'affranchir du concept de

Volk (...). Ce n'est certes pas le discours dominant, mais on voit bien que ce qui s'affronte, c'est l'identité républicaine contre la conception ethnique. (...) L'Allemagne n'a pas pu prendre encore toute la mesure du déraillement de l'histoire qu'a été l'Allemagne nazie. Elle doit se dégager aussi bien de la conception ethnique du Volk que de la vision post-nationale de l'histoire. Sans cette guérison et l'invention d'une Nation allemande, nous ne pourrions fonder une Europe saine et durable. »

En conclusion, M. Chevènement a déclaré :

« Il y a une cure de désintoxication européenne à mener, c'est à cette réflexion que je vous convie, que notre voix s'élève et qu'elle soit entendue. »



VERBATIM

✓ Allemagne : le contresens de Jean-Pierre Chevènement

Suite de la première page

Autant d'expériences qui facilitent le renoncement à une partie du pouvoir dans une éventuelle fédération, d'autant que la classe politique allemande ne se cache plus depuis des années derrière l'illusion de souveraineté de la représentation nationale : europhiles et eurosceptiques répètent en chœur que « 80 % des décisions de politique intérieure sont prises à Bruxelles ».

Le pouvoir grandissant de Bruxelles a suscité des inquiétudes outre-Rhin. Au début des années 90, les féodaux allemands, ministres-présidents des Länder, inquiets de se voir priver de l'essentiel de leurs prérogatives au profit de Bruxelles, avaient obtenu de Helmut Kohl une modification constitutionnelle pour avoir droit de regard sur la politique européenne de l'Etat fédéral. Comme M. Kohl, M. Fischer a veillé à donner des gages aux Länder. En proposant la signature d'un traité constitutionnel précisant les compétences des Etats-nations et de la future fédération européenne, initiative saluée comme un bond en avant par les fédéralistes, il répond aussi à une exigence maintes fois réitérée des Länder, qui y voient le seul moyen de sauver le pouvoir qui leur reste. Le ministre-président de Bavière, le conservateur Edmund Stoiber, souvent qualifié d'eurosceptique, a ainsi été

contraint de saluer l'idée de M. Fischer « d'avoir une délimitation claire des compétences entre les politiques européennes et nationales » et l'a félicité pour avoir répondu à la création d'un Etat fédéral européen.

Il serait inexact de voir dans le projet de M. Fischer une Europe des régions allemandes, qui s'opposerait à celle des nations souhaitée par M. Chevènement. Une des nouveautés du discours du chef des Verts a, précisément, été de chercher à réconcilier l'idée fédérale avec la nation.

« GRANDE NATION »

En suggérant qu'une des deux Chambres du Parlement européen soit composée de députés issus des Parlements nationaux, M. Fischer coupe l'herbe sous le pied de ceux qui pourraient l'accuser de vouloir dissoudre les nations. L'élection d'un président fédéral au suffrage universel devrait favoriser l'émergence d'une opinion publique européenne. L'idée de créer à quelques pays une avant-garde européenne, prémice d'une fédération européenne, dotée d'un Parlement, d'un président et d'une constitution propres, permet de contourner la Commission de Bruxelles, incarnation du déficit démocratique de l'Europe pour les souverainistes.

PRÉCISION

35 HEURES AU CCF

Contrairement à ce que nous indiquions dans notre édition du 18 mai, l'accord sur les 35 heures signé au CCF n'est pas remis en cause à la suite de l'annulation de l'accord de branche AFB par la cour d'appel de Paris. Le texte signé au CCF ne fait pas référence directement à l'accord AFB, et de ce fait ne sera pas renégocié.

La manœuvre habile, qui permet à M. Fischer de rendre son projet présentable auprès de la France, qualifiée péjorativement outre-Rhin de « grande nation », correspond aussi à l'état d'esprit actuel de l'Allemagne de Gerhard Schröder. Jusqu'à la réunification, l'Allemagne défendait l'idée fédérale en Europe, parce la RFA n'était pas une nation, ne voulait pas l'être, et que l'Europe était le seul moyen pour ce pays vaincu d'être accepté dans le concert mondial. Après la chute du mur, l'Allemagne est redevenue une nation, mais dont il fallait se méfier. L'euro imposé à marche forcée par Helmut Kohl devait assurer son ancrage définitif en Europe. En 1994, un certain Joschka Fischer commet une véritable profession de foi européenne. Mais le titre de son ouvrage, « Risiko Deutschland », résume l'état d'esprit à l'époque du futur ministre : l'Allemagne réunifiée doit se méfier de ses propres démons. Aujourd'hui, le discours a changé : l'Allemagne de l'an 2000, en voie de réconciliation avec elle-même, qui a eu le sentiment d'être pour la première fois du bon côté avec la guerre au Kosovo, peut parler d'une fédération de nations et vouloir y assumer le rôle qui lui revient. Dans ce contexte, le propos de M. Chevènement, accusant l'Allemagne de ne s'être pas encore « guéri(e) du déraillement qu'a été le nazisme », est parfaitement déplacé – surtout lorsqu'il vise M. Fischer, Vert, soixante-huitard, venant de l'extrême gauche et hanté par la faute d'Auschwitz.

En estimant qu'il « faudrait aider [l'Allemagne] à se forger une autre idée de la nation, l'idée de la nation-citoyenne pour un meilleur dialogue avec la France », M. Chevènement fait un contresens. D'une part, l'Allemagne de Gerhard Schröder a introduit le droit du sol dans son

code de la nationalité au 1^{er} janvier 2000, ce qui rend caduque l'accusation du ministre français selon laquelle elle a une conception « ethnique » de la nation ; d'autre part, l'Allemagne est en train de développer une vision plus française de la nation et de l'Europe – qui a des conséquences dérangeantes pour la France.

Si la France peut estimer qu'elle a retrouvé une partie de sa souveraineté monétaire avec la création de l'euro, l'Allemagne entend pouvoir en dire autant dans deux autres domaines, qu'elle avait « abandonnés » en 1945 : la défense et les affaires étrangères. Dans un pays comme dans l'autre, l'intégration européenne est ainsi une manière d'exister plus fortement sur la scène internationale.

« Je me réjouirais que nous ayons d'ici à dix ans un seul ministre des affaires étrangères, un seul ministre de la défense en Europe », disait au Monde, en février, M. Stoiber, avant d'ajouter : « Je ne pense pas que les Français y soient prêts. » Car, précise le député chrétien-démocrate Peter Altmaier, « les attributs de la puissance de la France sont sa force de frappe nucléaire, ceux de l'Allemagne étaient le deutschemark. Avec la mise en commun de la politique de défense, les Français ont devant eux à faire un sacrifice que nous avons déjà fait avec l'euro ». L'Allemagne pourrait voir dans l'Europe fédérale un moyen d'exercer un pouvoir dans le concert mondial à sa mesure. Elle rejoindrait ainsi la position de la France, accusée pendant des décennies par les Allemands d'utiliser l'Europe pour exercer une puissance que Paris n'avait plus. C'est ainsi une conception assez française de l'Europe et de la nation que M. Fischer a esquissée.

Arnaud Leparmentier

Europe : les dangers de l'immobilisme

DÉPUIS le milieu des années 80, l'Europe s'est fixée une série de rendez-vous, qui ont constitué autant d'objectifs de court terme pour les pays de la zone : la libéralisation des marchés de capitaux (juillet 1990), le marché unique (janvier 1992), la monnaie unique (janvier 1997, puis 1999). (...) L'horizon était toujours masqué par un obstacle et toutes les énergies employées à en préparer le franchissement. Les acteurs en ont perdu le sens du long terme. Sont-ils en train de le retrouver ? C'est en grande partie à cette question que ce rapport cherche à répondre. Car l'avenir, si l'on peut dire, a horreur du vide, et ce n'est point parce qu'il n'est pas pensé qu'il ne se met pas en place. L'absence de décisions est une décision qui engage le futur. (...)

Entre le début de l'année dernière et aujourd'hui, les choses ont changé. L'euro est né, pas encore pour les populations, mais déjà pour les marchés financiers et les gouvernements. L'économie américaine poursuit sa croissance et semble déjouer toutes les prévisions : ni effondrement ni atterrissage en douceur (...). Les technologies de l'information et de la communication constituent le nouvel Eldorado de la modernité. La Bourse flamboie, la richesse paraît à portée de chacun. (...)

Cette ébullition semble épargner la construction européenne, dont l'évocation ne rencontre au mieux qu'un intérêt poli (...). Les défis ne sont plus de même nature que ceux qu'il a fallu affronter depuis la fin des années 70. Durant les vingt-cinq dernières années, les objectifs nationaux pouvaient être résumés en quelques chiffres : la parité monétaire, la cible d'inflation, la contrainte extérieure, le déficit budgétaire, etc. - et, somme toute, les gouvernements disposaient des instruments pour les atteindre (...). C'est de tout autre chose qu'il s'agit aujourd'hui : il faut réussir la transition d'une économie en chômage de masse à une société de plein-emploi, ce qui représente une mutation qualitative radicale qui oblige à se poser de nouvelles questions sur les rapports sociaux et sur les institutions de la République. C'est là que la difficulté apparaît dans toute son ampleur. Qui est en charge de cette mutation ? Quelles sont les compétences de l'Europe et quelles sont celles des nations ?

La souveraineté est aujourd'hui partagée : mi-européenne, mi-nationale ou, si l'on préfère, ni vraiment européenne ni vraiment nationale. Nous disons en substance, dans notre précédent rapport, que l'Europe était une curieuse construction dans l'ordre du politique : les souverainetés nationales y sont limitées par des règles politiques contraignantes adoptées de concert, mais c'est au nom de leur préservation que l'on empêche une souveraineté fédérale d'émerger. Nous distinguons alors quatre modèles possibles d'évolution de l'Europe : le modèle de la séparation (entre l'économie et le social), le modèle libéral, le modèle du retour des souverainetés nationales et le modèle fédéral. Les deux derniers modèles nous semblaient peu réalistes pour l'instant, précisément en raison du problème de souveraineté que nous venons de souligner, et nous concluons que la voie la plus probable que l'Europe emprunterait était une combinaison des deux premiers modèles.

Pour l'instant, rien n'est vraiment venu infléchir notre anticipation. Certes il est question dans un avenir proche de tenir des sommets conjoints entre ministres de l'économie et des finances et ministres de l'emploi et des affaires sociales - ce qui serait réellement une avancée -, mais la subordination des politiques sociales aux « politiques économiques » est structurellement inscrite dans la « constitution » de l'Europe : seul le pacte de stabilité est contraignant, et le seul pouvoir politique proprement européen est celui de la Banque centrale européenne.

Le bras armé du libéralisme :

la concurrence fiscale

(...) Les arguments sont bien connus : la baisse des prélèvements obligatoires aurait le double effet d'inciter à l'activité et de contraindre les Etats à améliorer la qualité de leurs services publics. Sur le premier comme sur le second point, les arguments théoriques sont discutables, et limités à un cadre d'hypothèses très restrictif, et les preuves empiriques sont des plus fragiles et des plus contradictoires. (...)

Il n'empêche que, par choix ou par contrainte, l'humeur des gouvernements est à la baisse des impôts et des dépenses publiques. Ils sont en cela fortement incités par la Banque centrale européenne, qui voit dans cette recommandation le secret de la compétitivité globale de l'économie de l'Union (...). En bref, l'habitude étant prise de se donner pour objectifs des chiffres sans projet, il convient de persévérer. Pourquoi pas une baisse de dix points du taux de prélèvements obligatoires et une dette publique nulle ? Un calcul arithmétique à en effet montré que si la présente phase de croissance se poursuivait outre-Atlantique, et si le Congrès américain n'en profitait pas pour baisser les impôts ou voter des dépenses nouvelles, la dette publique américaine pourrait être nulle en 2013 !

L'Europe devrait au moins pouvoir faire aussi bien. Au bout de la route se trouve le plein-emploi, à la condition toutefois que la modération salariale continue de prévaloir, ce qui exige la réforme des institutions du marché du travail dans un sens favorable à une plus grande flexibilité, et donc à un abaissement des coûts salariaux. Ce n'est pas pur hasard si les conceptions de Tony Blair en matière d'organisation du marché du travail et de protection sociale ont triomphé au sommet européen de Lisbonne de mars 2000.

La concurrence fiscale et sociale a donc encore de beaux jours devant elle (...). Comment en est-on arrivé là ? C'est que le moyen privilégié de la recherche d'une meilleure compétitivité utilisé par l'Europe dans la première moitié des années 90 fut la restriction de sa demande interne par la médiation d'une politique monétaire anormalement restrictive. (...)

Il s'ensuivit ce qui devait s'ensuivre : la purge infligée au secteur privé ne pouvait que tarir les recettes fiscales, et parce que les dépenses sociales croissaient en raison directe de l'aggravation du chômage, la montée du déficit budgétaire devenait inéluctable. Au lieu de revenir à un cours normal des choses, en s'efforçant de ramener sur terre les taux d'intérêt, on a accusé les déficits budgétaires d'être responsables du haut niveau élevé. Et l'on a exigé des gouvernements qu'ils commencent par réduire leurs déficits avant que ne soit adou-

Un an après le lancement de l'euro, le débat est retombé, comme si l'Europe, concrétisée par la monnaie unique, ne posait plus problème. Reste pourtant à définir l'essentiel, à savoir comment passer d'une économie de chômage de masse à une société de plein-emploi. Dans ce second « Rapport sur l'état de l'Union européenne », Jean-Paul Fitoussi et l'équipe de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) soulignent les dangers du vide créé par l'absence de politique claire à long terme

cie la rigueur monétaire. C'est ainsi que l'on a imposé à un secteur privé déjà au bord de l'asphyxie une forte augmentation des prélèvements obligatoires. (...)

En France, en Allemagne, en Italie, il est donc souhaitable de remettre à niveau le système fiscal et de prélèvements sociaux, sans que cela signifie engager un processus de concurrence fiscale. Pour éviter précisément une telle issue, un minimum de coordination entre pays aurait été nécessaire. (...) Or ce n'est pas ce qui s'est passé. L'Allemagne a ouvert la marche en annonçant une importante baisse de sa fiscalité, notamment celle qui concerne les entreprises. Cet aspect de la réforme allemande peut certes se concevoir, mais s'agissant de la baisse d'un impôt sur un facteur mobile, il a un côté fortement non coopératif. La France, surprise par sa « cagnotte », vient de décider de quelques baisses d'impôts, dont on perçoit mal le projet dans lequel elles s'inscrivent. Tout cela se fait sans aucune concertation, alors qu'il s'agit de questions cruciales qui engagent l'avenir. Veut-on voir resurgir, sous un autre habillage, des pratiques analogues aux dévaluations compétitives en Europe ? (...)

Un jeu inégal entre Etats

et « autorités indépendantes »

Le long terme est donc bien engagé dans le chemin que l'Europe, sans y avoir vraiment réfléchi, est en train d'emprunter. Les souverainetés nationales seraient évidemment encore réduites si la concurrence fiscale et sociale devenait une nouvelle norme. La conception de l'Europe-espace l'emporterait sur celle de l'Europe-puissance - pour utiliser une terminologie introduite par le président Valéry Giscard d'Estaing -, ce qui certes faciliterait l'élargissement de l'Union mais en réduirait encore la gouvernabilité. Ce n'est pas précisément ce type de destin que les promoteurs de l'idée européenne avaient à l'esprit : une Europe-espace dans un monde peuplé de puissances. Ce serait un leurre de penser que, de toute façon, la mondialisation conduit à l'impuissance de tous les gouvernements de la planète. (...) C'est l'affaiblissement des souverainetés nationales en Europe sans que l'on cherche à lui substituer le renforcement d'une souveraineté collective, qui, bien plus que la mondialisation, produirait un tel résultat.

Pouvoir monétaire et pouvoirs budgétaires

Pourtant, cet affaiblissement, ce manque d'emprise des gouvernements nationaux sur le destin des sociétés, ne prend que davantage de relief lorsque l'on considère le long terme. Nous avons, dans notre précédent rapport, insisté sur le déséquilibre institutionnel entre une Banque centrale indépendante (responsable devant aucun Parlement) et une pluralité d'autorités budgétaires à l'action confiée par le pacte de stabilité. Le retour de la croissance en Europe affaiblit la perception de ce déséquilibre, d'autant que la politique suivie par la BCE apparaît, somme toute, bonne et que les dividendes fiscaux de la croissance allègent les contraintes de déficit public. Le problème demeure pourtant, car une conception trop orthodoxe de la politique monétaire, ou une appréciation trop basse de la croissance « potentielle », pourrait interrompre précocement la présente phase de reprise. Les autorités budgétaires n'y pourraient pas grand-chose. Il faut en effet bien voir que, depuis deux décennies, sous l'effet probable de la globalisation financière, la structure du *policy-mix* a radicalement changé : alors que, jusqu'à la fin des années 70, la politique budgétaire avait la prééminence et que la politique monétaire suivait, c'est l'inverse que l'on observe aujourd'hui. En d'autres termes, la politique monétaire est devenue beaucoup plus autonome, et la politique budgétaire doit d'une façon ou d'une autre s'y adapter. Cela ne fait qu'aggraver le déséquilibre institutionnel précédemment souligné.

La politique de la concurrence

En matière de politiques structurelles, un déséquilibre similaire existe. Pour ce qui concerne la politique de la concurrence, et donc la politique industrielle, la Commission cumule les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, aux termes des différents traités européens. Ses pouvoirs peuvent sembler de surcroît discrétionnaires ou même arbitraires, car les traités ne contiennent aucune orientation précise en la matière. C'est donc la Commission elle-même qui détermine la doctrine en vigueur. Elle se comporte en ce domaine comme une agence indépendante, mais avec la particularité que son statut ou ses missions ne peuvent être modifiés par aucun Parlement national, à l'inverse de celui de toutes les agences dites indépendantes dans le monde. Or, dans ses prérogatives, la Commission a non seulement un pouvoir sur les entreprises, mais aussi sur les Etats. Elle peut par exemple interdire un traitement fiscal de faveur qu'un gouvernement aurait décidé pour aider à la restructuration d'un secteur en difficulté, comme elle peut empêcher une fusion entre entreprises sur des critères qu'elle seule est libre de déterminer. (...)

Les services publics

Les services publics n'échappent pas à cette compétence de la Commission et la montée en puissance de la politique européenne de la concurrence a touché des pans entiers des secteurs et services publics nationaux. C'est ainsi que, depuis la signature en 1987 de l'Acte unique européen, les services publics en Europe font l'objet d'une politique systématique de libéralisation, de privatisation et d'ouverture à la concurrence :

télécommunications, transports aériens, transports ferroviaires, électricité, etc.

Le marché unique oblige à harmoniser les conditions de la concurrence dans l'espace européen, au double profit des entreprises privées, qui se voient offrir un traitement équitable, et du consommateur, qui bénéficie de l'intensification de la concurrence. Les avantages de la mondialisation seraient un leurre si les mouvements de fusion, concentration et autres conduisaient les entreprises à les capter à leur profit en accroissant leurs rentes de monopoles. Les bénéfices que l'on attend de la monnaie unique en termes d'intensification de la concurrence (...) pourraient être pareillement captés, sans aucun avantage pour le consommateur salarié. Une politique de la concurrence est donc parfaitement légitime, comme l'est une politique de libéralisation des services publics lorsque l'une et l'autre servent les intérêts des citoyens, c'est-à-dire lorsqu'elles permettent de resserrer le lien social. Elle doit être approuvée sans réserve si elle a pour effet d'accroître la qualité et la quantité des services publics, et si elle n'empêche pas l'émergence de nouveaux services publics mieux adaptés aux temps modernes. Elle doit être, au contraire, critiquée si elle a pour conséquence indirecte de réduire la dimension universelle des services publics, de les dégrader ou de les soustraire au choix social. C'est là que le bât blesse : la doctrine qui sous-tend l'action de la Commission n'obéit à aucune détermination politique, la Commission ayant en ce domaine, comme on l'a déjà souligné, le pouvoir législatif. Or la question des services publics surtout, mais aussi celle de la politique industrielle, ne peut avoir d'autre lieu de détermination que la démocratie. (...)

La concurrence sociale

Les mêmes causes ayant les mêmes effets, l'absence d'une véritable coordination des politiques de l'emploi ne pourrait laisser à la discrétion des gouvernements nationaux que l'arme de la compétitivité pour retrouver le chemin du plein-emploi (...). Une telle issue est d'autant plus probable que la pression sur les gouvernements pour qu'ils « réforment » structurellement le marché du travail et le système de protection sociale ne cesse de croître. Dans tous les sommets, dans toutes les réunions de spécialistes, dans toutes les recommandations des organisations internationales et de la Banque centrale européenne, la réforme structurelle - entendez l'affaiblissement de la protection du travail, la réduction de l'indemnisation du chômage et autres mesures destinées à accroître la « souplesse » du marché du travail - est à l'ordre du jour. Et ce sont évidemment les thèses anglaises sur le sujet qui recueillent l'assentiment le plus général, comme l'a montré le sommet de Lisbonne.

Tel que le débat s'est en effet instauré en France et en Europe, les expériences réussies de décreusement du chômage dans les années 90 seraient simples à interpréter : elles résulteraient de la conjugaison de réformes structurelles des marchés - du marché du travail essentiellement, mais pas uniquement - et d'une bonne combinaison des politiques macroéconomiques.

Les interprétations divergent pourtant quant à l'importance à accorder à ce second élément. Pour certains, il serait de second ordre ou même induit par le premier, tant des structures de marché inadéquates limiteraient les marges de manœuvre de la politique économique jusqu'à parfois l'empêcher.

Ces a priori du débat reflètent bien les enseignements de la théorie économique, et il serait vain de vouloir d'emblée les démentir. Qui pourrait nier que, au départ d'une situation de chômage de masse, une plus grande flexibilité des prix relatifs, une moindre générosité du système de protection sociale, s'agissant notamment de l'indemnisation du chômage, contribueraient à réduire le sous-emploi ? Mais n'existe-t-il pas d'autres chemins vers le plein-emploi, socialement moins coûteux ?

Ces questions sont d'autant plus pertinentes que l'observation révèle que la situation des pays au regard du chômage est d'une grande diversité. (...) L'alchimie qui aboutit au succès est complexe et nous n'en connaissons qu'un nombre très restreint d'éléments. Il se peut que ce soit leur conjugaison avec d'autres, insensurables, qui produit le résultat constaté, et non pas ces éléments eux-mêmes. Il serait donc dangereux d'en tirer trop vite des enseignements quant aux politiques optimales à conduire dans les pays caractérisés (encore ?) par un chômage de masse. (...)

Mais il suffit que certains « pays » soient persuadés par les thèses « réformatrices » pour qu'un processus de concurrence sociale soit engagé. Et le sommet de Lisbonne a bien montré qu'une majorité de pays européens l'étaient. Il est cependant une différence entre les deux processus : si la concurrence fiscale ne devait, au moins dans un premier temps, rencontrer aucune opposition, ce n'est pas le cas de la concurrence sociale, qui devrait, en toute logique, susciter nombre de mouvements sociaux.

La question de la souveraineté

En bref, la conjugaison de l'absence de gouvernement de l'Europe et de la montée en puissance d'institutions a-démocratiques, c'est-à-dire irresponsables politiquement, pourrait faire évoluer l'Europe vers un avenir que personne ne souhaite : ni les gouvernements ni les populations. Les processus à l'œuvre conduisent à des résultats non intentionnels, c'est-à-dire non optimaux tant en matière de provisions de biens publics que de cohésion sociale. Il ne peut en être autrement si aucune orientation politique générale, assise sur des processus démocratiques, ne vient définir les objectifs de la construction européenne pour l'avenir. L'Europe-espace, même si elle semble inscrite dans les évolutions en cours, dans les décisions d'élargissement déjà prises, ne nous semble pas un futur probable. Il ne nous semble guère imaginable, en effet, que l'Europe - toute à son désir d'imiter les Etats-Unis - devienne la seule région du monde à n'être gouvernée ni économiquement ni politiquement (...).

★ « Rapport sur l'état de l'Union européenne (2000) », de Jean-Paul Fitoussi, avec Renaud Dehoussé, Jacky Fayolle, Jacques Le Cacheux, Anne Lecuyer, Olivier Passet, Bruno Ventelou. Ed. Fayard-Presses de Sciences-Po, 236 p., 138 F (21,04 €), en librairie le 24 mai.